

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS**

DÉLIBÉRATION N° 25_210

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 décembre à 19 heures,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle
tertiaire sise 2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne
LENFANT.

**OBJET : ACQUISITION TERRAIN ZI
CHARTREUSE GUIERS – PROJET MBTM**

Date de la convocation : 9 décembre 2025

<p>Nombre de Conseillers : <i>En exercice : 36</i> <i>Présents : 28</i> <i>Pouvoirs : 4</i> <i>Votants : 32</i></p> <p>Résultat des votes : <i>Pour : 32</i> <i>Abstention : 0</i> <i>Contre : 0</i></p>	<p>Présents les délégués avec voix délibérative : Hervé BUTTARD (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Gilles GENOVESE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Pierre FAYARD, Bruno STASIAK (Les Échelles) ; Williams DUFOUR, Marie-José SEGUIN (Miribel-les-Échelles) ; Claude COUX, Éric L'HÉRITIER (Saint-Christophe-sur-Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe-la-Grotte) ; Martine MACHON (Saint-Joseph-de-Rivière) ; Jean Claude SARTER, Olivier LEMPEREUR, Cédric MOREL, Marie-Aude GONON, Bertrand PICHON-MARTIN, Jean-Paul SIRAND-PUGNET (Saint-Laurent-du-Pont) ; Stéphane GUSMEROLI, Dominique CABROL (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Christine SOURIS (Saint-Pierre-de-Genbroz) ; Marc GAUTIER (Saint-Pierre-d'Entremont 38) ; Wilfried TISSOT (Saint-Pierre-d'Entremont 73) ; Denis BLANQUET, (Saint-Thibaud de Couz) ;</p> <p>Pouvoirs : Céline BOURSIER à Jean-Claude SARTER ; Bruno GUIOL à Williams DUFOUR ; Véronique MOREL à Marie-Aude GONON ; Maryline ZANNA à Denis BLANQUET</p>
---	---

CONSIDÉRANT la compétence économie de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse ;

CONSIDÉRANT le projet de construction d'un nouveau bâtiment porté par la société MBTM sur la zone industrielle Chartreuse-Guiers présenté en commission économie du 07/07/2025 ;

CONSIDÉRANT l'accord d'un permis de construire délivré par la mairie d'Entre-deux-Guiers à la société MBTM le 01/09/2025 ;

CONSIDÉRANT que le notaire s'est aperçu qu'une des parcelles sur laquelle repose le permis de construire, la parcelle AE405 d'une surface de 1479m², est la propriété de la société MULTIBASE installée au 25 zone industrielle Chartreuse Guiers 38380 Entre-deux-Guiers ;

CONSIDÉRANT que l'entreprise souhaite démarrer les travaux rapidement ;

CONSIDÉRANT que le prix de vente au m², par MULTIBASE au profit de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse, est en cours de discussion ;

Après avoir entendu l'exposé du Vice-président,

Le conseil communautaire à l'UNANIMITÉ :

- **AUTORISE** la Présidente à réaliser l'acquisition de cette parcelle AE405 d'une surface de 1 479m² pour un montant maximum de 30 €HT/m² (prix de revente à MBTM).
- **AUTORISE** la Présidente à effectuer toutes les démarches administratives et à signer les actes nécessaires à l'acquisition de cette parcelle.
- **AUTORISE** la Présidente à revendre une partie (environ 1 200m²) de la parcelle AE 405 à l'entreprise MBTM au prix de 30 € HT/m².

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 22/12/2025



La Présidente,
Anne LENFANT.